

La visée de ce document est de vous informer sur les modalités de l'examen mentionné ci-dessus afin d'assurer une préparation vous permettant de passer l'examen avec succès. Néanmoins, n'hésitez pas en cas de questions à vous adresser aux enseignants qui vous répondront volontiers.

Reto Hunkeler, Martina Schlauri et Jacqueline Allenspach

première partie : compétences langagières I

durée : 50 minutes environ

contenu

Etant donné que l'examen intermédiaire (« Zwischenprüfung ») tiendra lieu de travail de validation du module, les points de grammaire et de phonétique feront partie de l'examen. L'étudiante sera confrontée à 6 exercices issus d'un ou de plusieurs sujets traités dans les cours *de la première année* :

grammaire :
I. L'article (§§ 324 à 348)
II. La négation (§§ 228 à 263)
III. L'accord du participe passé (§§ 14 à 27)
IV. Le discours indirect (§§ 55 à 65)
V. L'emploi du conditionnel (§§ 66 à 86)
VI. Le subjonctif (§§ 87 à 143)

phonétique :
II. La syllabe
IV. Les nasales
V. Le h aspiré

Manuel de référence : CONFAIS, Jean-Paul, Grammaire explicative, Schwerpunkte der französischen Grammatik für Leistungskurs und Studium, Ismaning, Max Hueber Verlag, 1978.

Voir aussi: <http://www.optimisme.ch> > compétences langagières I (et dossier Hnr)

seconde partie : cultures et sociétés francophones I

durée : 70 minutes environ

contenu

a) vocabulaire et expressions

ensemble d'exercices issus d'un choix de dossiers du module « Cultures et sociétés francophones I », selon les fichiers et indications proposés sur le site Hnr (et dans notre espace de travail sur BSCW)

b) rédaction d'un texte d'analyse (B2+) d'après un choix de thèmes, l'utilisation d'un dictionnaire unilingue étant autorisée

contenus exigés : Chahdortt Djavann, *Comment peut-on être français ?* et l'ensemble des documents étudiés dans le cadre du module, y compris les documents vidéo, audio et multimédia

règlement et calcul de la note finale

règlement de base

Voir le site officiel de la Haute Ecole pédagogique de St-Gall.

calcul de la note finale

Le règlement prévoit une note pour chaque langue examinée. Ainsi les modules « Cultures et sociétés francophones I » et « Compétences langagières I » seront-ils représentés par une seule note composée des deux modules.